ART. PREMIER N° 637

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 637

présenté par M. Charié

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« Ce régime »,

les mots:

« Le régime prévu par le présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.